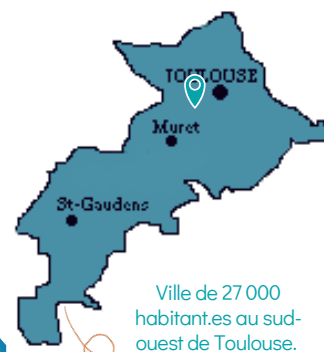


# 6<sup>es</sup> RENCONTRES DU DIALOGUE CITOYEN 2021



Fiche expérience réalisée sur la base des présentations et échanges des Bibliothèques vivantes numériques des 6<sup>èmes</sup> Rencontres du Dialogue Citoyen.

## COMMUNE DE TOURNEFEUILLE : « Un appel à projets participatifs e pour la transition écologique »

Localisation

### Contexte/genèse du projet

Il y a six ans, la commune a commencé à recevoir des demandes citoyennes (pour la création de vergers et potagers dans l'espace public par exemple). Cette dernière se trouvait dans un schéma binaire avec d'un côté les habitant.e.s qui demandent et de l'autre la collectivité qui réalise. Or, dans certains cas la collectivité n'était pas la mieux placée pour mener le projet tel qu'il avait été imaginé. La question des critères était délicate également : pourquoi dire oui à une personne et ne pas dire oui à l'autre ? Qui décide ? Sur quelle base ? Rapidement le besoin de créer un cadre pour sortir de ces démarches de gré à gré est apparu. La collectivité est allée voir ce qui se faisait ailleurs en termes d'appels à projets participatifs (Grenoble, Montreuil, Rennes) et a décidé d'adapter un dispositif d'appel à projets participatif à leur contexte.

### Description du projet

L'équipe municipale a décidé de coécrire le règlement de l'appel à projets participatif avec la population. Pour cela, ils sont allés puiser dans le groupe d'animation de l'agenda 21 composé d'habitant.e.s, représentant.es associatif.ive.s et élu.e.s. Ce règlement préparé pendant un an, intègre les valeurs de l'appel à projets et définit aussi ses grandes étapes, son organisation, son calendrier.

- Les projets doivent répondre à des enjeux écologiques (biodiversité, transition énergétique, lutte contre le changement climatique et l'économie de ressources).
- Ils sont obligatoirement d'intérêt général, les bénéficiaires du projet ne doivent pas être privatisables par quelques-un.es (tout le monde peut y avoir accès).
- Ils doivent relever du champ des compétences de la collectivité et être techniquement réalisable ce qui nécessite d'avoir des dossiers suffisamment précis pour pouvoir en évaluer la faisabilité. Ce sont des projets de longue haleine. Les porteur.se.s de projet doivent exprimer comment ils se projettent dans le temps, les animations qu'ils vont mettre en place sur la durée pour faire vivre le projet et fournir un budget le plus précis possible.
- La collectivité finance les investissements
- Les projets ne doivent pas générer des coûts de fonctionnement très élevés pour la collectivité (elle peut apporter un appui technique quand il faut mais il doit rester raisonnable). Le projet ne doit pas nécessiter d'acquisition de foncier ou de local. L'appel à projets ne finance pas les études préalables.
- La demande doit être portée par un collectif d'au moins 5 personnes. Le collectif doit être hébergé par une association existante ou se constituer en association. Les enfants à partir de 11 ans (sous réserve d'accompagnement d'adultes) peuvent porter des projets.

Sur le plan financier, l'appel à projet est doté d'une enveloppe globale de 20 000 euros. Un projet ne peut pas dépasser une enveloppe de 8 000 euros et nécessitera des devis et factures détaillés transmis au fur et à mesure de l'avancée du projet. Cela contribuera aussi à la phase évaluation de chacun des projets.

## Les grandes étapes de l'appel à projets participatifs :

Les grandes étapes de l'appel à projets participatifs :

- Appel à candidature et dépôts des dossiers
- Instruction des dossiers avec un groupe de travail dédié. Des allers-retours avec les porteur.se.s de projet sont réalisés afin d'affiner, de préciser certains points et retravailler avec eux leur projet.
- La « Criée au projet ». Cette dernière est la première présentation publique des projets déposés à l'ensemble de la population. Sous la forme d'un dialogue question/réponse avec le public et le comité de travail, c'est une nouvelle phase d'interrogations pour affiner le projet. Les fondateur.trice.s de projet des années précédentes doivent participer à cet évènement, ce qui leur permet de faire part de leurs éventuelles difficultés et de leurs succès. Cet évènement permet de commencer à créer des passerelles entre porteur.se.s de projets contribuant ainsi à la création d'un écosystème intéressant pour la commune.
- Dernière étape importante : le vote public officiel en mairie. Toute la population (à partir de 11 ans) est invitée à venir voter. Le vote est un classement, ce n'est pas une compétition (système de points) mais c'est un moment fort de promotion de l'appel à projets et de porter à connaissance. Les projets sont classés et si l'enveloppe financière dépasse les 20 000 euros, le dernier projet en liste repasse automatiquement sur la liste de l'année suivante.
- Ensuite c'est du travail interne, la collectivité délibère en Conseil Municipal puis prépare la convention avec chaque association. Elle débloque les fonds et les projets démarrent en septembre.

Une évaluation du dispositif a été faite au terme des 4 premières années.

Il s'agit de faire émerger des projets, ayant une portée écologique dans la commune, accessibles à toutes et à tous pour :

### Objectifs

- Donner la plus grande autonomie possible aux habitant.e.s de la conception à la gestion en passant par la mise en œuvre du projet.
- Reconnaître l'expertise d'usage et la force de proposition des habitant.e.s, leur donner des moyens financiers afin de faire eux-mêmes les investissements nécessaires.



### Résultats obtenus

Aujourd'hui 14 projets qui fonctionnent très bien et 5 projets sont en cours pour la 5ème édition. Exemples de projets mis en place ou en cours : un Repair café, un jardin collectif, des stations de réparation et gonflage de vélo dans les écoles, une station de compostage collectif, impasses fleuries, un broyeur de déchets verts de quartier, accessible à la demande, un poulailler d'école, plusieurs vergers de fruitiers avec des essences anciennes et rustiques, des nichoirs , ...

L'appel à projets a trouvé sa place, il est connu et fait partie des évènements récurrents.

Cet appel à projets a créé des synergies que les élu.e.s n'avaient même pas imaginé. Il a permis aux associations de se rencontrer, de partager, de tisser des noyaux d'entraide. Ça crée du faire ensemble, de nouveaux projets innovants ont émergé dans un quartier où il y avait vraiment besoin de refaire du lien social. Le cercle s'élargit d'années en années.

Le numérique a permis de développer la participation au budget avec environ 500 votes pour la 5ème édition.

## Conditions de réussite

Désigner un interlocuteur unique (référé technique) pour les porteurs de projets, une seule « porte d'entrée » dans la collectivité.

Démultiplier les réseaux et supports de communication : la mairie relaie et utilise tous les supports à sa disposition (affiches, site internet, réseaux sociaux, les plaquettes...), les porteurs de projet font de même.

Les élu.e.s sont très bien appuyé.e.s par les équipes techniques (un chargé de mission dédié est indispensable).

Un tissu associatif assez solide dès le départ.

Une liberté et de la souplesse données à la population.



## Difficultés rencontrées

- Découvrir le cadre juridique la première année et le partager avec les habitant.e.s. Pour garantir l'autonomie de réalisation, le budget alloué aux porteurs de projets est un budget inscrit en investissement.
- La démocratie prend du temps, il faut presque un an pour aller de l'idée, au démarrage du projet.
- Certain.es porteur.se.s de projets peuvent se sentir isolé.e.s pendant toute la phase de préparation du dossier, voire impatient.e.s. D'où la nécessité de rester en contact avec eux régulièrement.

## Réseaux/partenaires



La collectivité fait appel aux maisons de quartier, aux associations et s'appuie sur tout l'écosystème local.

## Perspectives envisagées



Pour l'instant cet appel à projets a réussi à capter du tissu associatif ou des individus qui avaient déjà des expériences dans la vie associative. Cependant, dans son objectif d'essaimage, il veut permettre à des gens un petit peu plus éloignés, de rentrer dans le dispositif. Pour cela la municipalité envisage de mettre en place une cellule d'appuis (pour la création de statuts associatifs, le fonctionnement d'une association en interne...). L'équipe souhaite également élargir le périmètre de l'appel à projets participatifs avec plus de transversalité en mobilisant des personnes plus éloignées des enjeux de la transition écologique.

Essaimer et enrichir le dispositif avec l'inclusion d'un budget participatif pour faire participer la population à des choix d'urbanisme et d'aménagement public de plus grande envergure.

Un Conseil Local de la Vie Citoyenne est en cours de constitution. C'est une instance plus large qui va réinsuffler un renouveau de débat démocratique au sein de la collectivité. Il va y avoir un transfert d'animation de l'appel à projets participatif à cette instance pour lui donner plus d'envergure.

L'évaluation du dispositif a fait ressortir la question du vote qu'il est nécessaire d'amplifier. La collectivité souhaite conserver le vote public dans un lieu physique et le vote numérique. Elle souhaite également faire venir les bureaux de vote dans l'espace public sur les marchés par exemple afin de favoriser l'aller vers la population.



Isabelle Mefrène (1ère adjointe au Maire déléguée à la transition écologique)



06 85 68 12 04



isabelle.meiffren@mairie-tournefeuille.fr  
projetsparticipatifs@mairie-tournefeuille.fr



<https://www.mairie-tournefeuille.fr/appele-projets-participatifs>